



**Communiqué de presse sur la 12^{ème} édition du rapport annuel sur
la supervision bancaire - Exercice 2015**

La 12^{ème} édition du rapport annuel sur la supervision bancaire relatif à l'exercice 2015 retrace les principales réalisations et les actions menées en matière de réglementation bancaire, de surveillance prudentielle et de protection de la clientèle des établissements de crédit. Il porte également sur l'évolution de l'activité et de la rentabilité des établissements de crédit et des organismes assimilés ainsi que des risques encourus.

Au cours de 2015, année caractérisée par une croissance limitée du PIB non agricole, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une décélération marquée, ne progressant que de 0,8%. Si pour les ménages, les crédits ont continué de croître à un rythme de 5,6%, ceux destinés aux entreprises ont accusé, pour la première fois au cours des 15 dernières années, une baisse de 2% et ce, en dépit de l'atténuation des déséquilibres macroéconomiques et de la détente de la liquidité bancaire.

Parallèlement à cette évolution, l'encours des créances en souffrance des banques a continué sur sa tendance haussière, quoiqu'à un rythme moins rapide, enregistrant un taux de croissance de 9,2%. En conséquence, le taux de risque s'est établi à 7,4%, contre 6,9% une année auparavant.

Sur le plan de la rentabilité, le résultat net cumulé des banques, déterminé sur base sociale, s'est inscrit en baisse de 6,5%, subissant les effets de la décélération de l'activité du crédit, la baisse du résultat des activités de marché et le niveau encore élevé du coût du risque. Sur base consolidée, ce résultat s'est amélioré de 5,5% à la faveur de la bonne contribution de l'activité à l'international.

Sur le plan des équilibres prudentiels, les banques ont maintenu des niveaux de solvabilité satisfaisants, dégageant un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 11,8% et un ratio de solvabilité de 13,7%, déterminés selon les règles de Bâle III et se sont également conformées au nouveau ratio minimum de liquidité, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib s'est montrée attentive aux effets de la conjoncture économique sur les bilans bancaires et a maintenu une surveillance rapprochée des risques de crédit et de concentration, tout en veillant à leur couverture par des provisions adéquates. La supervision des activités opérées par les banques à l'étranger est demeurée également au centre de ses préoccupations.

En matière de protection de la clientèle des établissements de crédit, la Banque a entrepris des actions de renforcement, à l'aune des réformes légales introduites dans ce domaine et accompagné le secteur bancaire pour se préparer au respect des dispositions de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur.

L'année 2015 a été particulièrement marquée par la promulgation de la nouvelle loi bancaire qui renforce significativement le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires. Au cours de cette année, l'accent a été mis sur la préparation de ses textes d'application.

La Banque s'est, en particulier, penchée sur l'élaboration des textes fixant les caractéristiques techniques des produits de la finance participative et a enclenché le processus de dépôt des demandes d'agrément par les opérateurs intéressés. En parallèle, elle a œuvré, dans le cadre d'une approche concertée, à la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires pour favoriser cette nouvelle industrie financière.

Sur le plan macro-prudentiel, la Banque a continué à renforcer, en coordination avec les autorités membres de la commission de coordination et de surveillance des risques systémiques, le dispositif d'analyse et d'évaluation des risques ainsi que le socle informationnel qui le sous-tend.

Le secteur financier marocain a fait l'objet en 2015 d'une évaluation FSAP (Financial Sector Assessment Program), conduite conjointement par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Cet exercice a démontré la résilience du système bancaire à un ensemble de scénarii de stress tests et a confirmé les progrès réalisés sur le plan de la supervision prudentielle, de la résolution des crises et de l'inclusion financière.

Casablanca, le 21 Juillet 2016